

SIXIÈME PARTIE

Un programme d'action

La protection de la santé



Ce n'est pas dans les laboratoires de nos hôpitaux qu'on trouvera la solution d'un grand nombre des problèmes médicaux de notre époque, mais dans nos parlements. Pour le patient éventuel, la solution n'est peut-être pas l'intervention au bistouri dans la salle d'opération, mais plutôt la prévention décidée par les membres du Cabinet. [...] Jusqu'à récemment une nation comptait sur ses médecins pour améliorer sa santé. C'est maintenant à ses députés qu'elle doit s'adresser ^[648, p. 123].

— Sir George Young, ministre britannique de la Santé, extrait d'une communication à la Conférence mondiale sur l'usage du tabac et la santé de 1979, à Stockholm en Suède.

Les mesures de contrôle du tabac n'ont pas toutes le même degré d'importance, mais elles ont toutes une certaine portée. Quelles sont les plus importantes? En règle générale, le potentiel d'efficacité d'une mesure est en relation directe avec l'opposition qu'elle suscite dans l'industrie. Plus l'industrie résiste, plus les effets ont des chances d'être importants. Parmi les mesures envisagées par les gouvernements jusqu'à présent, la résistance la plus vigoureuse de l'industrie a porté sur les taxes élevées, l'interdiction totale de la publicité et de la commandite, les avis sanitaires bien visibles, l'emballage neutre et les restrictions à la fumée de tabac ambiante.

Le cadre législatif

Pour commencer, il faudrait que le gouvernement du Canada soit doté du pouvoir absolu de réglementer tous les aspects de la culture, de la fabrication, de l'importation, de la publicité, de la promotion et de la vente des produits du tabac, des autres dispositifs d'absorption de la nicotine et des fournitures reliées au tabac comme le papier à cigarette. Le gouvernement aurait ainsi le pouvoir d'adopter des règlements sans les retards inhérents au dépôt de modifications législatives au Parlement. Un cadre de cette nature confère au processus de réglementation vitesse et souplesse, deux caractéristiques importantes pour combattre une épidémie touchant la santé publique.

Un cadre similaire existe déjà depuis longtemps pour les médicaments sur ordonnance, les produits dangereux, les pesticides et les appareils qui émettent des radiations. De nombreux gouvernements provinciaux disposent de pouvoirs absolus de réglementation sur les boissons alcoolisées. Le tabac mérite un traitement semblable mais jusqu'à présent il a toujours été exclu de la *Loi sur les aliments et drogues*, de la *Loi sur les produits dangereux* et des lois sur les stupéfiants. En Colombie-Britannique, la *Loi sur les ventes de tabac* donne au gouvernement provincial des pouvoirs de réglementation considérables, mais il ne s'en est malheureusement que très peu servi. Au cours des années 60, le député Barry Mather a présenté plusieurs projets de loi privés visant à placer le tabac sous l'autorité de la *Loi sur les aliments et drogues* ou à donner au gouvernement les mêmes pouvoirs de réglementation que si le tabac était sous son autorité. Mais ces textes n'ont jamais été mis aux voix.

L'interdiction totale de la publicité et de la promotion

Il faudrait interdire totalement toutes les formes de publicité et de promotion sur le tabac, y compris les commandites. Cette interdiction devrait s'appliquer à la distribution de tabac gratuit, à l'utilisation des noms et logos de marque de tabac sur des produits autres que le tabac comme les briquets et les t-shirts, et à l'utilisation de jeux, concours et autres incitatifs pour stimuler les ventes. Le Canada a pris toutes ces mesures depuis l'adoption de la *Loi réglementant les produits du tabac*, mais certains types de commandite subsistent et une exception autorise certains étalages de tabac chez les détaillants. Les mesures proposées par le gouvernement fédéral dans son Plan directeur de 1995 renforceraient les restrictions qui avaient été prévues par la *Loi réglementant les produits du tabac* avant la décision de la Cour suprême.

Les étalages chez les détaillants sont une forme importante de promotion. En 1987, avant l'entrée en vigueur de la *Loi réglementant les produits du tabac*, RJR-Macdonald a dépensé 20,3 millions de dollars en étalages et autres activités chez les détaillants, soit 57 % de son budget de 35,3 millions de dollars réservé à la publicité et à la promotion ^[483]. Imperial Tobacco y a consacré 39 % de son budget de commercialisation ^[277]. Pour

résoudre le problème des étalages bien en vue chez les détaillants, il faudrait exiger que le tabac soit placé sous le comptoir.

L'expérience de l'interdiction partielle de la publicité sur le tabac démontre qu'il faut recourir à l'interdiction totale. Comme on l'a déjà vu, lorsque la télévision et la radio canadiennes ont spontanément mis fin en 1972 à la publicité sur les cigarettes, l'industrie n'a eu qu'à réorienter ses dépenses vers d'autres formes de propagande. Quand la France a restreint la publicité sur le tabac sans réglementer l'utilisation des noms de marque sur d'autres produits, l'industrie a fait la réclame de briquets et de boîtes Camel au moyen d'annonces publicitaires identiques à celles qu'elle utilisait avant pour les cigarettes. Cette échappatoire fut éliminée plus tard. Aux États-Unis, lorsque le Congrès a interdit la publicité à la télévision pour les cigarettes mais non pour les autres produits du tabac, la réclame pour le tabac sans fumée a pu continuer. Cette situation a contribué à une hausse sensible de la consommation de tabac sans fumée. Une échappatoire que le Congrès a fini par éliminer.

Outre les résultats obtenus par le Canada avec sa *Loi réglementant les produits du tabac*, une vingtaine d'autres pays, dont la Nouvelle-Zélande, l'Australie, la France, la Norvège, l'Islande, la Finlande, la Suède, le Portugal, Singapour et la Thaïlande ont adopté leurs propres mesures d'interdiction totale ou quasi totale de la publicité sur le tabac. Des douzaines d'autres pays ont adopté des lois restreignant partiellement cette publicité.

Les hausses de taxe et la lutte contre la contrebande

Des taxes élevées sur le tabac constituent un élément essentiel d'une stratégie globale. Tous les produits du tabac devraient être taxés à un taux équivalent à celui des cigarettes pour éviter que les gens ne se rabattent sur des produits moins chers. Par exemple, les bâtonnets de tabac devraient être soumis aux mêmes taxes que les cigarettes. Un gramme de tabac à rouler soi-même ou brut en feuille devrait être grevé d'une taxe au moins aussi élevée que celle d'une cigarette.

Quand les taxes sont élevées, il faut prendre des mesures pour éviter l'apparition d'un important marché de contrebande. Il faut que les paquets portent, bien en évidence, une marque indiquant qu'on peut les vendre légalement sur le marché canadien. Les nouveaux avis sanitaires en vigueur depuis 1994 améliorent la situation en marquant clairement la différence entre les produits canadiens et les produits illicites, mais il faudrait aussi exiger un timbre fiscal distinct. Une inscription indiquant sur chaque cigarette que la taxe a été acquittée permettrait de distinguer encore plus facilement les produits licites des produits illicites.

Compte tenu de la façon dont l'industrie a déjà favorisé la contrebande, il faut pouvoir contrôler son comportement. Une taxe efficace à l'exportation devrait prévenir le retour au Canada des produits exportés. La taxe à l'exportation devrait être suffisamment élevée pour réduire utilement le prix entre les produits licites et les produits illicites.

Une simple taxe à l'exportation ne serait pas suffisante car les fabricants pourraient déménager une partie de leur production à l'étranger pour se soustraire à la taxe. Dans un tel cas, le gouvernement devrait réagir avec fermeté. Par exemple, si RJR-Macdonald demandait à sa compagnie mère américaine de fabriquer des cigarettes Export « A » pour le marché canadien de la contrebande, le gouvernement canadien devrait alors pouvoir suspendre le droit de RJR-Macdonald de vendre des Export « A » sur le marché légitime du Canada, qui est beaucoup plus vaste. Une telle suspension, imposée deux fois par l'Italie aux multinationales de tabac, donnerait aux fabricants de bons motifs financiers de veiller à ce que leurs produits n'alimentent que le réseau de distribution légitime et de collaborer avec la police pour déceler et faire cesser les opérations illicites. La suspension s'attaque à la source du problème. Elle fait également comprendre aux compagnies que si l'industrie veut jouer dur, le gouvernement peut jouer encore plus dur.

La contrebande a d'autant plus de chance de prospérer que les taxes d'un côté de la frontière sont sensiblement plus élevées que de l'autre côté. Pour corriger cet écart, il faut que le gouvernement dont les taxes sont les plus élevées insiste auprès du pays voisin pour qu'il relève les siennes. Il faudrait que les services policiers des deux pays voisins collaborent et échangent les renseignements dont ils disposent.

Au Canada, les Amérindiens vivant sur des réserves sont exonérés des taxes provinciales sur le tabac pour les produits vendus dans une réserve. Cette exonération a parfois entraîné des abus. Les gouvernements provinciaux devraient fixer des plafonds à la quantité de tabac exonéré entrant dans la réserve et prendre d'autres mesures pour prévenir la vente illégale de ce tabac hors des réserves. Une mesure encore meilleure consisterait à autoriser les conseils de bande à imposer et percevoir une taxe sur le tabac égale à la taxe provinciale et à autoriser l'affectation des recettes ainsi obtenues à des projets de développement locaux.

Il faudrait mettre fin aux ventes hors taxes. Les prix ainsi réduits encouragent la consommation et ouvrent la porte à l'entrée illégale de grandes quantités de tabac exonéré. Cela prive également les gouvernements de recettes fiscales. La meilleure façon de mettre fin aux ventes hors taxes serait probablement de conclure des ententes réciproques avec le pays voisin. On pourrait encore éliminer progressivement, par exemple en cinq ans, le statut hors taxes accordé au tabac.

Il faudrait en même temps éliminer ou réduire la quantité de cigarettes hors taxes que les voyageurs peuvent apporter quand ils entrent au Canada. À l'heure actuelle, même si les fumeurs n'utilisent normalement pas la totalité de leur franchise, la personne qui fume un paquet par jour peut quand même rapporter des provisions de tabac hors taxes pour près de six semaines (200 cigarettes, 400 bâtonnets *et* 400 grammes de tabac à rouler soi-même), sans parler des 50 cigares. De plus, il n'est pas rare qu'un voyageur non-fumeur « donne » sa franchise à un compagnon qui fume.

Il faudrait retirer le tabac de l'indice des prix à la consommation afin d'éviter que les hausses de taxe sur le tabac n'entraînent des hausses du taux officiel de l'inflation.

Interdiction de fumer dans tous les lieux de travail et lieux publics

Il faudrait éliminer l'exposition involontaire à la fumée de tabac ambiante en interdisant de fumer dans tous les lieux de travail et emplacements publics fermés. Si l'interdiction de fumer n'est pas totale, il faut alors limiter le droit de fumer à des salles fermées dotées d'une ventilation indépendante vers l'extérieur. Ces salles ne devraient servir que de fumeurs.

Il ne sert à rien de se contenter de désigner des sections fumeurs et des sections non-fumeurs. Ce serait comme avoir des sections avec chlore et des sections sans chlore dans une piscine.

Il vaut mieux imposer des règles que de laisser les employés et les employeurs définir leurs propres politiques comme le préconise l'industrie du tabac. L'« accommodement » ainsi conclu ou l'absence de restrictions peuvent avoir des effets particulièrement nocifs sur les personnes les plus vulnérables aux méfaits de la fumée de tabac ambiante.

Il ne faut pas que les règlements sur la santé et la sécurité soient facultatifs. La société ne tolère pas de normes volontaires pour la protection contre les incendies, pour la sécurité routière ou pour l'hygiène dans les restaurants. Les employeurs constatent d'ailleurs qu'il est plus facile d'appliquer un règlement interdisant de fumer dans les lieux de travail lorsque les cadres peuvent répondre à ceux qui s'en plaignent qu'il est imposé par la loi.

Les gouvernements devraient donner l'exemple et interdire de fumer dans les lieux de travail de la fonction publique, mesure que le gouvernement fédéral et la plupart des gouvernements provinciaux ont déjà prise. Il faudrait aussi interdire complètement de fumer dans tous les locaux des bâtiments législatifs, y compris dans les bureaux des députés et de leur personnel et dans les locaux réservés au personnel de la tribune de la presse. Quand les politiciens et les journalistes constatent qu'ils peuvent travailler efficacement dans un milieu non-fumeurs, il leur est beaucoup plus facile d'appuyer une loi imposant la même chose au reste de la population.

Les espaces non-fumeurs créent un environnement où il est normal de ne pas fumer. C'est une façon d'aider les jeunes à ne pas commencer. Il est important d'interdire de fumer sur les terrains des écoles primaires et secondaires. L'Ontario possède déjà une loi en ce sens, mais de nombreuses écoles, partout au pays, permettent encore aux élèves de fumer sur les terrains des écoles secondaires, alors même que la plupart de ces élèves, sinon tous, sont trop jeunes pour avoir le droit d'acheter des cigarettes.

La pression des copains est une raison qui pousse les adolescents à commencer à fumer. Ils veulent se faire accepter, surtout à l'école qui est habituellement le centre de leur vie sociale. En permettant de fumer dans certaines zones, les écoles encouragent ces pressions. Les adolescents peuvent ensuite sombrer dans la dépendance tout en sachant qu'ils ont tort. Ajoutons qu'on mine ainsi la crédibilité des messages sur la santé enseignés dans les écoles.

La limitation des bénéfices

Il faudrait que les gouvernements fédéral et provinciaux imposent des limites aux profits exorbitants réalisés par les fabricants de tabac. Il faudrait réduire d'au moins 70 % les 500 millions de dollars et plus de bénéfices réalisés chaque année au Canada par l'ensemble de l'industrie (après impôt) pour ramener les bénéfices des fabricants de tabac à des niveaux comparables à la rentabilité des autres industries.

On peut citer de nombreuses raisons de réduire les bénéfices de l'industrie, qui sont la cause première de l'épidémie de tabagisme. Une telle mesure permettrait, entre autres, d'affaiblir la capacité de l'industrie (moins d'argent à dépenser) et la motivation (moins de profits à espérer) de combattre les efforts de réglementation du tabac; de réduire les sommes disponibles pour la publicité en faveur du tabac; de réduire les avantages financiers qui incitent à recruter de nouveaux fumeurs; d'éliminer l'injustice d'une situation où les fabricants gagnent des sommes fabuleuses aux dépens de la santé publique et du contribuable; de réduire les sommes d'argent qui sortent du Canada pour aller enrichir les multinationales.

La meilleure façon de limiter les bénéfices des fabricants serait de réglementer par mesure administrative les prix de leurs produits à l'usine. Il faudrait faire baisser les prix actuels à l'usine afin de réduire la rentabilité. On pourrait augmenter sensiblement les recettes de l'État en relevant les taxes sur le tabac d'un montant équivalent à la réduction des prix à l'usine, ce qui maintiendrait le prix de détail au même niveau. On pourrait aussi restreindre la rentabilité en imposant de nouvelles taxes sur les sociétés.

Il existe de nombreuses industries dont les prix sont réglementés d'une façon ou d'une autre, dont la télévision par câble, les services de téléphone locaux, les voyages en chemin de fer, les transports publics locaux, la poste, les appartements (par des régies des loyers), les médicaments brevetés sur ordonnance, les taxis, les salons funéraires et les honoraires des médecins. Si l'on peut réglementer les prix de ces produits et services utiles à la société, on ne voit pas pourquoi on n'en ferait pas autant pour la fabrication des cigarettes, un produit dangereux. Compte tenu des coûts de soins de santé occasionnés par l'usage du tabac, il n'y a aucune raison pour que les compagnies profitent de niveaux de rentabilité immensément supérieurs à ceux des autres secteurs industriels. Il est ironique de constater que le gouvernement fédéral impose des limites au prix des timbres à la nicotine, dont il a réduit les prix, alors qu'il n'impose aucune limite au prix des cigarettes qui contiennent de la nicotine.

Le gouvernement devrait également fixer les prix de vente au détail des produits du tabac. Les détaillants n'auraient pas alors la possibilité de les vendre à rabais. De telles ventes à rabais obligent les détaillants concurrents à en faire autant, ce qui entraîne une hausse de la consommation. En fixant les prix de détail, on empêche aussi les magasins de vendre du tabac au prix de revient — ou même en dessous — pour attirer la clientèle et l'inciter à acheter d'autres articles. De nombreux postes d'essence ont eu recours à cette stratégie. En fixant les prix de détail, on protège les avantages d'une stratégie d'imposition élevée.

Les avis sanitaires

Il faut exiger l'inscription sur les paquets de tabac d'une série d'avis sanitaires en rotation, bien visibles et faciles à comprendre. On ne risque jamais de réserver trop d'espace à ces avertissements. Il faut qu'ils soient inscrits sur le dessus et sur le dessous du paquet, ainsi que sur les six faces d'une cartouche. Les règlements doivent spécifier la couleur des messages pour empêcher les compagnies de choisir des couleurs qui se fondent dans le dessin du paquet. Une présentation et des couleurs prédéterminées devraient accroître la portée de l'avertissement.

Il n'est pas nécessaire que les messages sur les paquets soient uniquement sanitaires. Des messages d'une autre nature peuvent avoir autant, sinon plus d'efficacité pour réduire le tabagisme. Par exemple :

- ♦ Arrêtez de fumer et épargnez.
- ♦ Messieurs: Fumer augmente le risque d'impuissance et peut réduire la performance sexuelle.
- ♦ Les cigarettes donnent mauvaise haleine.
- ♦ Les cigarettes imprègnent vos vêtements de l'odeur de fumée.
- ♦ La fumée jaunit les dents et les doigts.
- ♦ Fumer réduit les performances sportives.
- ♦ L'assurance-vie coûte moins cher aux non-fumeurs.
- ♦ Fumer accélère le vieillissement de la peau.
- ♦ Avez-vous essayé la gomme ou le timbre à la nicotine? (Détails au verso.)
- ♦ Les hommes préfèrent les femmes qui ne fument pas.
- ♦ Les femmes préfèrent les hommes qui ne fument pas.
- ♦ Essoufflé? Ne traînez pas derrière. Arrêtez de fumer.

Il se peut que certains de ces messages aient une signification beaucoup plus immédiate pour les adolescents. Ils les touchent plus que des histoires de maladie cardiaque ou de cancer du poumon qu'ils peuvent considérer comme quelque chose de très lointain qui de toute façon ne leur arrivera pas, estiment-ils.

Il faudrait fournir aux consommateurs des renseignements sur la santé, soit sous forme d'un encart dans le paquet, soit sur l'emballage lui-même. L'Australie exige un avertissement sur le dessus du paquet, complété par une explication détaillée sur le dessous. On pourrait par exemple imprimer les renseignements détaillés sur la glissière à l'intérieur du paquet, ou sur le papier laminé au papier métallique qui conserve la fraîcheur des cigarettes.

Le paquet devrait porter la liste des teneurs moyennes et maximales en goudron, en nicotine et en oxyde de carbone se trouvant dans la fumée du produit. Il faudrait également y inscrire les teneurs en autres substances nocives, comme le formaldéhyde et le cyanure d'hydrogène.

Comme on sait qu'une image vaut mille mots, on pourrait imprimer sur les paquets des photographies correspondant au message particulier qu'ils portent. On peut penser à un poumon malade, un cancéreux traité par chimiothérapie, un sourire exhibant des dents jaunes ou des gencives malades, etc. Les photographies ou les images feraient mieux comprendre le message aux analphabètes et à ceux qui ne parlent aucune des deux langues officielles. Certains pays, dont l'Islande, exigent que des images soient comprises dans l'avertissement.

Si l'on s'y prend bien, les avertissements sur les paquets sont l'une des formes les plus efficaces d'éducation du public. Les messages s'adressent directement au fumeur qui peut les voir chaque fois qu'il ouvre son paquet. Et par-dessus le marché, les avertissements sur les paquets ne coûtent pas un sou au gouvernement puisque c'est l'industrie qui paie.

De nombreux pays imposent des avertissements depuis longtemps déjà, mais ils sont souvent vagues, imprimés en petits caractères, sur le côté du paquet et selon des combinaisons de couleurs qui les rendent moins lisibles.

La législation devrait aussi exiger des messages antitabac sur les briquets, les cartons d'allumettes, les boîtes d'allumettes en bois, les étuis à cigarettes et les emballages contenant des tubes, du papier ou des filtres à cigarette. Dans les cas où l'interdiction de la publicité sur le tabac autorise certaines réclames ou commandites pendant une période d'élimination progressive, il faudrait exiger la présence des avis sanitaires sur ces annonces. Au Canada, on se proposait d'autoriser une certaine publicité pour les cigarettes sur des panneaux-réclame pendant les deux premières années d'application de la *Loi réglementant les produits du tabac*, mais seulement à condition qu'un message signifiant que « l'usage du tabac cause le cancer du poumon, l'emphysème et la cardiopathie » figure au sommet du panneau sur 20 % de sa surface. Cette condition a incité les compagnies de tabac à s'abstenir spontanément d'installer de nouveaux panneaux-réclame. « Nous avons construit des maquettes de panneau pour constater qu'il était franchement inacceptable de faire la publicité pour notre produit de cette façon, a dit Don Brown, alors vice-président à la commercialisation chez Imperial Tobacco. La première chose que l'on voit en grosses lettres est que " Fumer cause le cancer ". Il faut vraiment le voir pour comprendre. C'est une sensation bizarre^[580] », a-t-il expliqué.

Comme cela se fait déjà dans certaines provinces, il faudrait que les détaillants soient tenus d'afficher des pancartes et des brochures afin de décourager la consommation de tabac. Le magasin est une façon très efficace d'atteindre les consommateurs, y compris les adolescents qui voudraient commencer à fumer.

Il faudrait, comme en Australie, que le paquet porte aussi le numéro de téléphone d'une « ligne d'abandon » gratuite. Les fumeurs pourraient y obtenir des renseignements sur le tabac et la santé ou des conseils sur la façon d'arrêter de fumer. Le personnel devrait

y être bien formé, capable de répondre dans les deux langues officielles et disponible aux heures qui conviennent le mieux aux gens qui appellent. Pendant les heures creuses, une boîte vocale pourrait donner les renseignements les plus élémentaires. Une ligne sans frais est un excellent moyen d'atteindre les fumeurs des zones rurales ou éloignées du pays. Les fabricants devraient être tenus d'assumer les frais d'exploitation.

La réglementation des emballages

Il faudrait imposer l'emballage neutre pour tous les produits du tabac ainsi que pour les produits reliés au tabac comme les filtres ou le papier à cigarette. Quelqu'un a proposé d'exiger que les paquets de cigarettes aient une forme peu commode qui n'entrerait pas dans une poche de chemise ou de pantalon.

On pourrait exiger que les paquets contiennent au moins 20 cigarettes, une règle obligatoire au Canada depuis 1994. On élimine ainsi les « minipaquets » de 15 cigarettes ou les « micropaquets » de cinq cigarettes, qui coûtent moins cher et sont donc plus accessibles aux consommateurs à faible revenu, dont les adolescents. Pour la même raison, la vente de cigarettes à l'unité devrait aussi être interdite, ce qui a été fait au Canada.

Si le tabac sans fumée n'est pas interdit purement et simplement, on pourrait imposer un paquet d'au moins 20 g pour éliminer les « Skoal Bandits » de 10 g, un produit auquel on reproche de viser les garçons adolescents.

La réglementation de la conception du produit

Quelques pays ont fixé des teneurs maximales en goudron et en nicotine, mais peu se sont préoccupés de réglementer la conception du produit lui-même. C'est un domaine où l'on pourrait réaliser de grands progrès.

Il faudrait commencer par fixer des normes pour que les appellations « légères » et « douces » signifient la même chose pour toutes les marques. Il serait préférable d'interdire simplement l'utilisation de ces termes car ils sont trompeurs, ou alors d'imposer des classifications du genre Player's toxiques, Player's très toxiques, et Player's supertoxiques.

On pourrait s'appliquer à mieux informer le public du caractère variable des teneurs en constituants toxiques. On pourrait, par exemple, exiger que les paquets de cigarettes filtres portent un dessin d'environ cinq cercles représentant l'extrémité du filtre. Chaque cercle serait d'un ton de brun différent auquel serait associé une teneur en goudron. Le cercle le plus foncé représenterait la teneur la plus élevée. Après avoir fumé une cigarette, le consommateur pourrait comparer son mégot au dessin et apprendre ainsi à quel teneur en goudron il s'expose par sa façon de fumer.

Il faudrait réglementer l'utilisation de la ventilation des filtres. On pourrait par exemple exiger que les trous de ventilation soient visibles à l'œil nu et qu'ils soient placés

à une distance minimale du bout du filtre pour réduire le risque qu'ils soient recouverts par les lèvres ou les doigts.

On devrait interdire les cigarettes minces fumées presque uniquement par des femmes. Il faudrait aussi interdire les cigarettes extralongues (100 mm ou même 120 mm) qui suggèrent le luxe et l'élégance.

On pourrait envisager d'exiger que le goût et l'odeur des produits du tabac soient graduellement moins agréables pour faire baisser l'envie de fumer. On ne devrait pas autoriser les compagnies de tabac à parfumer leurs cigarettes au menthol, à la menthe ou à d'autres parfums. Ces additifs atténuent l'irritation causée par le tabac et peuvent encourager à continuer de fumer une personne qui abandonnerait autrement. En outre, le menthol peut inciter à inhaler plus profondément, aggravant ainsi les risques pour la santé.

Il y a déjà longtemps qu'on s'inquiète des substances ajoutées aux cigarettes. En 1903, le député Peter Macdonald a exprimé au Parlement la crainte que le tabac ou le papier à cigarette soient imprégnés de stupéfiants destinés à intensifier la sensation de plaisir du fumeur^[360]. De telles rumeurs de frelatage, fondées ou non, continueront à circuler pendant quelques décennies. En 1962, le député Herbert Herridge a suggéré d'obliger les fabricants à divulguer les ingrédients de leurs produits, mais on n'a pris aucune mesure en ce sens^[246-248].

Les paquets devraient porter la liste de tous les ingrédients, y compris les additifs dans le filtre ou le papier à cigarette. Des milliers de produits alimentaires vendus dans les épiceries portent la liste de leurs ingrédients et il n'y a aucune raison de ne pas faire la même chose pour les cigarettes.

On pourrait aussi penser à exiger que le papier qui enveloppe la cigarette soit d'une couleur peu attrayante. Le blanc, que l'on utilise presque toujours à l'heure actuelle, évoque la pureté, tout comme le paquet plus blanc des cigarettes légères. On pourrait au moins interdire l'utilisation de décolorants pour blanchir le papier à cigarette. Il faudrait également réglementer la couleur du papier qui recouvre le filtre. Il faudrait éliminer les couleurs actuelles qui imitent le liège. Les noms et logos de marque ne devraient pas figurer sur les cigarettes elles-mêmes comme on le fait actuellement. Ces marques de commerce donnent un relief accru à l'image de la marque.

Certains pays ont interdit totalement le tabac sans fumée. Le marché de ce type de produit est si restreint au Canada qu'il serait facile et souhaitable de l'interdire.

On pourrait interdire la vente de tabac à rouler soi-même et de tabac brut en feuille, mais on aboutirait peut-être au même résultat en les imposant au même taux que les cigarettes. Comme on fume habituellement ces produits sans bout filtre, il est possible qu'ils soient plus nocifs. L'interdiction du papier à cigarette conjuguée à celle du tabac à rouler soi-même aurait en outre l'avantage d'empêcher que ce papier ne serve à fumer des drogues illicites.

Les cigarettes coupe-feu

On pourrait exiger d'incorporer aux cigarettes des caractéristiques « coupe-feu ». À l'heure actuelle, les caractéristiques de combustion des cigarettes sont telles qu'elles provoquent des incendies en se consommant sur un lit ou un meuble rembourré. La fabrication du papier à cigarette permet d'intensifier ou de ralentir la combustion. Les compagnies de tabac ont déclaré que les exigences de « sécurité-incendie » nuiraient aux ventes car les cigarettes seraient plus difficiles à fumer et auraient mauvais goût. Du point de vue de la santé, il est fort possible que ces effets secondaires aient l'avantage de réduire le tabagisme.

L'enregistrement des produits

Les fabricants et les importateurs devraient être contraints d'enregistrer officiellement chaque produit du tabac avant de le commercialiser. L'enregistrement devrait être accompagné d'une demande de renseignements détaillés sur le produit : teneurs en constituants toxiques, additifs, niveau du pH (acidité) ; longueur et largeur ; poids du tabac ; description des tabacs entrant dans le mélange ; description de la ventilation et des autres caractéristiques du filtre ; caractéristiques de combustion du papier à cigarette, etc. Les fabricants devraient produire une demande d'enregistrement de modification **avant** de commencer à vendre un produit modifié qui était déjà présent sur le marché. Cet enregistrement devrait décrire la modification ainsi que ses effets. On exigerait des frais d'enregistrement pour couvrir les frais de tenue du registre des produits et permettre au gouvernement de faire ses propres tests indépendants sur chacun des produits.

Tous les renseignements figurant sur une demande d'enregistrement de produit devraient être publics. Il faudrait en outre que ces renseignements soient reproduits dans un guide des produits du tabac que les fabricants auraient le devoir de placer chez tous les détaillants qui vendent des produits de la compagnie. Un tel guide, qui pourrait être présenté sous forme de classeur à anneaux pour permettre une mise à jour plus facile, mettrait à la portée des consommateurs des renseignements très accessibles. Il pourrait aussi fournir des renseignements détaillés sur les conséquences de la consommation du tabac pour la santé, des conseils sur la façon d'arrêter de fumer et des renseignements sur ce qu'il en coûte de fumer régulièrement. L'idéal serait même d'en faire un guide sur les produits de la nicotine qui fournirait aussi des renseignements sur les substituts de la nicotine.

L'interdiction de la vente de tabac aux jeunes

La grande majorité des fumeurs commencent avant l'âge de 18 ans^[243; 525]. Des données d'Imperial Tobacco, autrefois confidentielles, révèlent que l'âge moyen pour commencer à fumer régulièrement est de 15,2 ans chez les garçons et de 14,7 ans chez les filles, et que,

par-dessus le marché, 20 % des hommes et 22 % des femmes qui fument ont commencé à fumer régulièrement des cigarettes dès l'âge de 13 ans^[243].

Il faudrait fixer à au moins 19 ans l'âge minimal pour acheter du tabac. C'est déjà l'âge minimal pour la consommation de boissons alcoolisées dans la plupart des provinces et c'est un âge assez élevé pour débarrasser les écoles secondaires de la consommation du tabac. L'âge minimal devrait également s'appliquer aux produits reliés au tabac comme le papier à cigarette.

Comme il est difficile d'évaluer l'âge, le commis du magasin devrait être tenu de refuser la vente de tabac à un client qui semble avoir moins de 25 ans s'il ne lui présente pas une pièce d'identité avec photographie. Les magasins devraient installer une pancarte signalant que l'identification sera obligatoire, pour qu'il soit plus facile à un commis de refuser une vente. La loi devrait interdire de vendre du tabac à un mineur même avec une note d'un parent.

Certaines localités exigent un âge minimal pour les serveurs de boissons alcoolisées. Si le tabac était soumis aux mêmes règles, le commis serait un adulte et donc mieux placé pour refuser de vendre du tabac à un adolescent.

Il faudrait interdire complètement les distributrices automatiques. À la limite, il ne faudrait les autoriser que dans les bars où les mineurs ne sont pas admis. Dans les localités où l'on exige simplement que les distributrices automatiques soient sous la surveillance d'un adulte, les mineurs réussissent toujours à s'en servir pour acheter des cigarettes.

Il faudrait interdire les présentoirs où les mineurs peuvent facilement voler des cigarettes. Il faudrait aussi interdire les ventes par correspondance car rien, dans ce cas, ne permet de vérifier que le destinataire a l'âge minimal requis.

La *Loi fédérale sur la vente du tabac aux jeunes*, adoptée au Parlement en 1993 avec l'appui de tous les partis et proclamée en 1994, fixe l'âge minimal à 18 ans et limite les distributrices automatiques aux bars. Au cours des années 90, un nombre croissant de provinces ont adopté leur propre loi sur la vente aux mineurs, remplaçant dans certains cas des textes remontant aux années 1890. Les nouvelles lois provinciales ne sont pas toutes identiques, mais certaines ont fixé l'âge minimal à 19 ans, interdit complètement les distributrices automatiques, exigé l'installation de pancartes chez les détaillants et prévu la suspension de la capacité de vendre tabac pour les détaillants reconnus coupables d'avoir vendu du tabac à des mineurs.

La façon la plus efficace de réduire les ventes illégales aux mineurs serait de tenir les fabricants responsables du tabagisme chez les jeunes. Le gouvernement devrait faire une enquête annuelle sur les taux de tabagisme chez les jeunes et déterminer dans quelle proportion chaque compagnie y contribue. Chacune devrait alors verser une redevance calculée en fonction de la valeur de ses ventes au détail aux jeunes. Cette redevance constituerait pour l'industrie du tabac une incitation financière sans précédent à *réduire* l'usage du tabac chez les jeunes, et à inverser la situation actuelle où les fabricants ont un intérêt financier à *recruter* de nouveaux fumeurs. Les fabricants prendraient rapidement les grands moyens pour que les détaillants ne vendent plus leurs produits aux mineurs. À l'heure actuelle, les fabricants ne tiennent pas du tout à savoir si les détaillants font des ventes illégales.

L'éducation du public et les campagnes de prévention du tabagisme

L'éducation du public est un élément important d'une stratégie globale, mais ne suffit pas à elle seule. Un effort modeste d'éducation du public ne devrait pas, comme cela s'est déjà produit, servir d'excuse pour ne pas adopter d'autres mesures de réglementation du tabac.

Les gouvernements devraient lancer une vaste campagne antitabac dans les médias. De la même manière qu'une abondante publicité en faveur de la cigarette peut augmenter le nombre de fumeurs, les campagnes antitabac de grande envergure peuvent diminuer la consommation. La publicité peut en effet contribuer à la communication efficace d'un message de dissuasion, que ce soit à la télévision, à la radio, au cinéma, sur des panneaux-réclame, dans les journaux ou autrement. Le gouvernement devrait engager une agence professionnelle de publicité pour produire des annonces percutantes. Ces annonces devraient s'appuyer sur des études de marché pour trouver les formules les plus efficaces. Les campagnes devraient être intensives pour mieux rejoindre les groupes cibles. La Californie a fait l'expérience d'une vaste campagne de publicité contre le tabac. On a la preuve qu'elle a contribué à une baisse du tabagisme^[259; 459]. L'industrie le reconnaît sans doute puisqu'elle a déployé tant d'efforts pour faire obstacle à cette campagne.

Entre 1967 et 1970, aux États-Unis, la Federal Trade Commission a exigé que soient diffusés à la radio et à la télévision des messages antitabac afin de faire contrepoids à la publicité sur la cigarette. Au plus fort de la campagne, on a consacré une minute de temps d'antenne à la lutte contre le tabac pour trois minutes de publicité sur le tabac. La consommation par habitant a chuté pendant chaque année de la campagne pour grimper de nouveau lorsqu'ont cessé les messages obligatoires^[613]. La publicité antitabac américaine a pénétré les foyers canadiens au cours de cette période. Elle a pu contribuer à la baisse de consommation par habitant au Canada à cette époque.

Les médias sont certainement un moyen extraordinaire de faire l'éducation du public. Des nouvelles fréquentes sur les conséquences du tabac pour la santé atteignent une vaste population et ne coûtent presque rien aux activistes de la lutte contre le tabac. Le simple fait d'informer le public du débat suscité par des projets législatifs peut contribuer à mieux le renseigner sur les méfaits du tabac. L'un des meilleurs exemples de la portée de la publicité spontanée sur la réduction du tabagisme est celui de la publication en 1964 du rapport du Comité consultatif au chef des services de santé des États-Unis.

Vu l'importance de l'exemple donné par les médecins et les infirmières, les organisations professionnelles devraient systématiquement encourager leurs membres à ne pas fumer ou au moins à s'en abstenir au travail.

L'information sur le tabac devrait faire obligatoirement partie des programmes d'enseignement au primaire et au secondaire. Ces programmes devraient être conçus en fonction des différents groupes d'âge, et devraient tenir compte de la différence entre les sexes.

La Semaine nationale des non-fumeurs, tenue chaque année au Canada en janvier, a débuté comme activité d'information en 1977 et continue depuis sur sa propre lancée. Les

fumeurs sont invités à s'abstenir pendant une journée, le « mercredi sans tabac ». On profite souvent de cette semaine pour organiser des événements spéciaux, dans les écoles ou pour les médias. Il arrive que les ministres de la Santé choisissent cette semaine comme occasion d'annoncer de nouvelles initiatives. L'idée d'une semaine ou d'une journée non-fumeurs n'était pas entièrement nouvelle. Vers 1960, la Colombie-Britannique avait désigné le 31 mai comme Journée sans tabac, un événement qui s'est perpétué pendant de nombreuses années. Par coïncidence, l'Organisation mondiale de la santé désigne maintenant chaque année le 31 mai comme Journée mondiale sans tabac, un événement que de nombreux pays prennent assez au sérieux. Aux États-Unis, la Société américaine du cancer parraine chaque année, en novembre, la journée du Great American Smokeout.

Intervention des médecins

Les médecins devraient prévenir leurs patients de l'importance de ne pas fumer. À l'heure actuelle, même à l'occasion des examens réguliers, de nombreux généralistes n'interrogent pas les patients sur leur consommation de tabac ni ne les conseillent sur ce sujet pourtant capital.

Le *Guide canadien de médecine clinique préventive* de 1994 recommande fortement aux médecins de conseiller à leurs patients d'arrêter de fumer et de leur offrir un traitement de remplacement de la nicotine ^[89]. Des recommandations américaines de 1996 en médecine clinique proposent que les médecins repèrent les fumeurs et interviennent afin de les amener à renoncer au tabac ou de les motiver. Ils pourraient leur offrir des substituts de la nicotine (sauf dans des cas particuliers) et prévoir des rencontres de suivi ^[552, p. 1270]. Les faits montrent que l'intervention des médecins favorise l'augmentation des taux d'abandon du tabac ^[330; 552].

D'autres cliniciens de premier recours, tels que les dentistes, les infirmières, les auxiliaires médicaux et les thérapeutes en inhalothérapie, ont aussi un rôle à jouer à cet égard.

La réglementation des lieux de vente

L'idéal serait que le tabac ne puisse être vendu que dans des magasins d'État, comme l'exigent actuellement plusieurs provinces pour la vente d'alcool. Certains pays, comme la France, ont ce genre de dispositif pour le tabac. À défaut d'une telle réglementation, il faudrait interdire la vente de tabac dans les hôpitaux, dans les pharmacies et dans les autres centres de soins de santé. On devrait également interdire la vente par distributrice automatique dans les établissements d'enseignement ou les installations sportives, dans les magasins installés dans des immeubles de l'État ou dans les lieux où l'on sert des boissons alcoolisées.

En réduisant le nombre de débits, on rend plus difficile d'acheter du tabac, on réduit la réclame aux points de vente et on contribue à rendre le tabac moins acceptable

socialement. À défaut de réglementation des prix, on aurait probablement moins de concurrence des prix avec un nombre moindre de détaillants. Ce qui ferait monter les prix. Avec moins de magasins, il serait aussi plus facile de faire appliquer la législation sur le tabac, comme les lois interdisant la vente aux mineurs.

Il faudrait qu'un magasin soit tenu d'obtenir un permis pour vendre du tabac. On pourrait ainsi établir une liste des détaillants et les informer plus facilement de leurs obligations légales. On pourrait suspendre le permis de tout détaillant qui vend du tabac à des mineurs, vend des produits de contrebande ou enfreint d'autres lois sur le tabac. Les détaillants auraient ainsi une bonne raison financière de respecter la loi. Des frais de permis rapporteraient les sommes nécessaires aux mesures d'application de la loi.

Dans la plupart des pays hors de l'Amérique du Nord, on ne voit jamais de pharmacies où il se vend du tabac. Mais aux États-Unis et au Canada, à l'exception de l'Ontario, les pharmacies sont devenues d'importants débits de tabac alors même que les pharmaciens sont des professionnels de la santé dûment autorisés à exercer un monopole sur la vente des médicaments d'ordonnance. Au plan strictement moral, les pharmaciens ne devraient pas être autorisés à vendre simultanément ce qui guérit et ce qui est la cause principale des décès évitables. La vente du tabac rapporte aux pharmaciens un double profit, d'une part quand leurs clients fument et d'autre part quand ils exécutent des ordonnances pour traiter une maladie. Il faudrait éviter que les pharmaciens qui refusent spontanément de vendre du tabac soient désavantagés face à leurs concurrents parce qu'ils agissent de façon éthique. L'interdiction de la vente de tabac dans les pharmacies supprimerait un message contradictoire, surtout pour les enfants, quant aux risques du tabagisme pour la santé.

Le même message contradictoire est envoyé par les hôpitaux et les autres établissements de santé lorsqu'ils permettent de vendre du tabac dans leurs locaux. L'industrie du tabac sait qu'il peut lui être utile d'associer le tabac aux établissements de soins de santé. Chez Imperial Tobacco, les plans de commercialisation de la *Matinée* en 1971 présentaient la marque comme faible en goudron et « meilleure pour la santé ». Imperial Tobacco proposait de placer des annonces pour la *Matinée* sur les distributrices automatiques des hôpitaux et des cliniques ^[280].

Certaines pharmacies, surtout celles des chaînes du genre *Shoppers Drug Mart* (ou *Pharmaprix*), ne se contentent pas simplement de vendre du tabac. Elles en font la promotion au moyen d'étalages et de présentoirs de comptoirs bien visibles et de publicités. *Shoppers* a annoncé souvent des soldes de tabac, obligeant ainsi les autres détaillants de la localité à baisser leurs prix eux aussi.

Les profits provenant du tabac peuvent fausser la conscience professionnelle des pharmaciens. Un pharmacien d'Ottawa d'une grande chaîne (qui vendait alors du tabac) a déclaré : « Nous ne pouvons pas montrer la moindre hostilité envers le tabac ^[148, p. 467]. »

Déclarations produites par l'industrie

Pour mieux informer l'État, il faudrait que les fabricants, les importateurs et les grossistes de tabac soient tenus de déclarer leurs volumes de vente en tenant compte des marques et de la dimension des paquets. Ces renseignements pourraient servir à suivre l'évolution du marché ainsi que les progrès obtenus par les initiatives de réglementation du tabac.

Tous ces renseignements devraient être portés à la connaissance du public, ce qui faciliterait le travail des chercheurs ainsi que les efforts des groupes pro-santé.

Chaque compagnie devrait être tenue de déclarer, chaque année, combien elle a dépensé pour chaque type d'action publicitaire (par exemple, pour les commandites, les annonces dans les journaux, les espaces de présentation chez les détaillants, etc.) si l'on persiste à tolérer une certaine activité de commercialisation. Des copies de toutes les publicités et de tous les emballages devraient être remises au gouvernement. Cela pourrait permettre au gouvernement et aux organismes pro-santé de suivre la stratégie de l'industrie.

Le financement des programmes d'abandon

Quand une personne participe à un programme qui l'aide à cesser de fumer, elle doit le faire à ses propres frais. Vu l'utilité de cesser de fumer pour la santé publique, pour la réduction des coûts de soins de santé et pour l'amélioration de la productivité d'un employé, c'est une situation qu'il faudrait changer. L'État devrait soutenir financièrement les programmes d'abandon, par exemple en remboursant les frais au moyen des programmes provinciaux d'assurance-santé ou en accordant des crédits d'impôt sur le revenu. Une autre solution, encore meilleure, serait d'imposer aux fabricants le remboursement des frais des programmes d'abandon.

L'autorisation de la publicité sur les succédanés de la nicotine

Au Canada, il est illégal de faire de la publicité sur les médicaments prescrits auprès du consommateur individuel. Il faudrait faire une exception pour les succédanés de la nicotine, comme le timbre, la gomme et les inhalateurs et vaporisateurs nasaux à la nicotine. Ces annonces augmenteraient la part des succédanés sur le marché de la nicotine, surtout en l'absence de publicité pour le tabac. Comme on n'a plus besoin d'ordonnance pour la gomme Nicorette, contenant 2 mg ou moins de nicotine, la publicité pour ce produit est permise. Aux États-Unis, la loi permet, dans certaines limites, de faire de la publicité pour le timbre.

Réduction des primes d'assurance pour les non-fumeurs

Bien qu'on sache depuis longtemps que les fumeurs meurent plus jeunes que les non-fumeurs, ce n'est que vers les années 80 que les compagnies d'assurance-vie ont offert des réductions pour non-fumeurs un peu partout au Canada ^[428]. Plus tard les compagnies d'assurance se sont aussi montrées plus disposées à offrir des baisses de prime d'assurance-incendie et d'assurance-automobile aux non-fumeurs. Si leurs primes coûtent plus cher, les fumeurs ont une autre bonne raison de cesser de fumer et se font rappeler sans ambiguïté que leur espérance de vie est réduite. Étant donné que la concurrence entre les compagnies d'assurance permet aux non-fumeurs d'obtenir des primes moins élevées, il ne paraît pas nécessaire de réglementer ce secteur au Canada.

La culture du tabac

Le gouvernement fédéral et celui de l'Ontario devraient maintenir leurs programmes d'encouragement à l'abandon de la culture du tabac, surtout sous forme d'indemnités en espèces.

Il n'y a pas, au Canada, de subventions directes à la culture du tabac. Cependant, les programmes de recherche et d'assistance technique offerts par le gouvernement fédéral et celui de l'Ontario équivalent à des subventions indirectes auxquelles il faudrait mettre fin sous leur forme actuelle. Ni les contribuables ni un gouvernement qui veut créer une société de non-fumeurs ne devraient contribuer à l'élaboration d'un produit mortel. C'est un coût qui devrait peser sur ceux qui en profitent, les producteurs et les fabricants de tabac.

Les commissions de commercialisation gonflent artificiellement les revenus des cultivateurs inefficaces. Il faudrait dissoudre ces commissions afin que le tabac en feuille se vende aux cours mondiaux et que les agriculteurs ne soient pas les grands profiteurs de l'exploitation d'un produit mortel.

Le gouvernement devrait arrêter d'encourager l'exportation du tabac brut en feuille vers les pays moins développés comme il le fait en permettant aux producteurs de tabac de participer à des missions commerciales internationales parrainées par le gouvernement, de recourir aux services des ambassades du Canada à l'étranger ou de profiter d'autres programmes du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.

L'application des lois

Il n'est guère utile d'adopter des lois si on ne les fait pas respecter. L'expérience a prouvé que sans une politique rigoureuse d'application des lois, les compagnies se gênent de moins en moins pour les enfreindre.

Il est important que les textes législatifs prévoient des amendes assez lourdes pour dissuader les gens de se livrer à des activités illégales, et que les tribunaux puissent aussi imposer des peines d'emprisonnement aux dirigeants de sociétés. Il faudrait aussi que le gouvernement soit habilité à imposer des décrets forçant les compagnies à remédier immédiatement à la situation, comme le prévoient certaines lois de protection du consommateur. Autrement dit, s'il estime qu'une loi est enfreinte, le gouvernement devrait pouvoir en ordonner immédiatement l'application au lieu de subir les retards et les frais inhérents au processus judiciaire. Une compagnie peut en appeler d'un tel décret, mais en attendant elle doit obtempérer.

Pour faire observer, par exemple, les lois régulièrement transgressées interdisant la vente de tabac aux mineurs, la meilleure stratégie consiste à imposer aux fabricants une redevance proportionnelle à leur part du marché des jeunes, comme on l'a signalé ci-dessus. On peut aussi recourir aux achats-témoins surprises. Un jeune adolescent entre dans le magasin et tente d'acheter des cigarettes. Si on lui en vend, le magasin est sanctionné par une contravention et par la suspension de son permis de vendre du tabac, pour une courte période à la première infraction (une journée ou une semaine), puis pour plus longtemps pour les infractions suivantes. Ainsi, le détaillant a un sérieux intérêt financier à respecter la loi.

La municipalité de Woodridge, une banlieue de Chicago en Illinois, a utilisé la stratégie des achats-témoins et obtenu 100 % de vigilance de la part des détaillants. Les quelques détaillants pris au piège des achats-témoins se sont réveillés quand ils ont vu leurs clients aller acheter des cigarettes chez leurs concurrents. Ainsi, Woodridge a connu une baisse de 16 % à 5 % de la proportion des élèves de ses écoles secondaires qui se déclaraient « fumeurs réguliers ^[305] ». Un nombre croissant de municipalités et de gouvernements d'État américains, ainsi que quelques gouvernements au Canada, adoptent les achats-témoins dans leur stratégie d'application de la loi.

L'achat-témoin constitue-t-il un piège que le détaillant accusé peut invoquer comme défense? Non. On peut organiser des achats-témoins de façon à éviter les embûches juridiques. Cette stratégie a donné de si bons résultats dans certaines régions des États-Unis que l'industrie américaine et ses alliés ont entrepris d'en saper l'utilisation et l'efficacité. Les forces pro-tabac ont réclamé des lois qui interdisent aux journalistes, aux citoyens intéressés, aux chercheurs ou aux magasins eux-mêmes de faire des achats-témoins, qui contiennent des échappatoires rendant toute condamnation à peu près impossible, qui cassent des règlements municipaux plus rigoureux, qui interdisent aux fonctionnaires de la Santé de faire appliquer la loi, qui restreignent aussi son application à l'agence de l'État la moins capable de s'en occuper ^[596]. L'industrie s'est même opposée à des études qui mesurent les taux d'application de la loi, même si les achats-témoins ne donnent pas lieu à des accusations.

Les poursuites en responsabilité de produit

Il faudrait que les victimes du tabac puissent tenter facilement des poursuites contre les fabricants de tabac en vertu de lois provinciales. Celles-ci devraient stipuler que les fabricants et importateurs de tabac sont rigoureusement responsables des dommages occasionnés par leurs produits. De cette façon, les plaignants n'auraient pas à subir un grand nombre des retards et des coûts judiciaires qui ont caractérisé tant de procès américains. Avec un texte approprié, il suffirait que les plaignants prouvent qu'il est plus que probable que la consommation du tabac a occasionné leur emphysème, leur cancer de la gorge, etc., pour qu'on leur accorde des dommages-intérêts. Pour certaines maladies, ce serait souvent assez facile à prouver. Quand une personne a fumé des cigarettes de différentes compagnies, la responsabilité pourrait être répartie proportionnellement entre ces compagnies.

En raison des immenses ressources de l'industrie du tabac et de la disproportion entre celles d'un plaignant et celles du défendeur dans les procès reliés au tabac, le gouvernement pourrait faire un pas de plus et offrir un soutien financier pour une cause type ou un recours collectif.

Jusqu'à la fin de 1994, une seule poursuite en responsabilité légale avait été intentée contre une compagnie de tabac au Canada. Il s'agit du procès intenté à Vancouver en 1988 par Roger Perron pour dommages attribuables à la maladie de Buerger causée par le tabac (voir le chapitre 1). Au début de 1996, la cause en était encore aux démarches préliminaires de procédures^[449]. En janvier 1995, le grand événement fut le déclenchement en Ontario, par quatre fumeurs, d'une poursuite contre les trois grandes compagnies du Canada avec demande que leur cause soit acceptée comme recours collectif^[91]. Si la cause, connue sous le nom de *Caputo et al. c. Imperial Tobacco Ltd et al.* est acceptée comme telle par le tribunal, des millions de fumeurs pourraient être considérés comme parties au procès. Les dommages-intérêts pourraient se chiffrer dans les milliards de dollars. Le procès durera certainement des années, mais si les demandeurs gagnent (ce qui est loin d'être certain), ce pourrait être catastrophique pour l'industrie.

L'énoncé de la plainte déposée au nom des plaignants par l'avocat Richard Sommers, du cabinet torontois Sommers and Roth, énumérait une longue liste d'allégations contre l'industrie. Ces allégations, qui n'ont pas encore été débattues devant le tribunal, affirment, entre autres, que les compagnies de tabac défenderesses :

- ♦ ont tenu cachées leurs propres recherches sur la dépendance créée par la nicotine et ont mal informé le public de ces recherches ;
- ♦ ont conspiré pour adresser leur publicité aux femmes et aux enfants ;
- ♦ ont agi sur le dosage de nicotine contenue dans les cigarettes ;
- ♦ « ont cherché intentionnellement à créer, renforcer et maintenir la dépendance envers la nicotine afin de promouvoir leurs produits et d'en maintenir la vente

auprès de nouvelles recrues, jeunes et en bonne santé, appelées à remplacer les fumeurs malades ou décédés ^[91, p. 11] » ; et

- ♦ se sont livrées à une conspiration qui « constitue une insouciance déréglée et monstrueuse pour la santé et le bien-être des plaignants ^[91, p. 30] ».

Les procès antérieurs contre l'industrie aux États-Unis ont échoué pour deux grandes raisons : les jurys ont imputé le blâme aux fumeurs, et non à la compagnie de tabac ; la richesse de l'industrie lui a permis de venir à bout des avocats du plaignant. Les recours collectifs atténuent ces facteurs, surtout si de nombreux avocats prennent la défense des plaignants. Aux États-Unis, 60 grands cabinets d'avocats spécialisés en dommages personnels travaillent collectivement pour une série de recours collectifs. Outre le temps de leurs avocats, les cabinets ont chacun fourni 100 000 \$ américains par an pour couvrir les frais de procès contre l'industrie. C'est la toute première fois que tant de ressources se liguent contre l'industrie et cela donne de bien meilleures chances de réussite.

Un événement pourrait avoir des répercussions extraordinaires. Plusieurs États américains ont décidé d'intenter des poursuites pour recouvrer auprès des compagnies de tabac les dépenses de soins de santé reliées au tabagisme. Les gouvernements d'État disposent de ressources financières considérables et d'importants services du contentieux. Il sera par ailleurs difficile à des jurys de faire porter aux gouvernements plaignants la responsabilité des conséquences du tabagisme pour la santé. Les gouvernements provinciaux du Canada pourraient intenter des poursuites similaires, mais aucun ne l'a encore fait.

La responsabilité criminelle

Selon le texte du *Code criminel*, « est coupable de négligence criminelle quiconque : a) soit en faisant quelque chose ; b) soit en omettant de faire quelque chose qu'il est de son devoir d'accomplir, montre une insouciance déréglée ou téméraire à l'égard de la vie ou de la sécurité d'autrui ». L'infraction consistant à « causer des lésions corporelles par négligence criminelle » est sanctionnée par un emprisonnement maximal de dix ans. « Le fait de causer la mort par négligence criminelle » est sanctionné par une peine maximale d'emprisonnement à perpétuité.

Alors qu'il était avocat associé au cabinet McCarthy and McCarthy, David Doherty (maintenant juge à la Cour d'appel de l'Ontario) avait rédigé pour l'Association pour les droits des non-fumeurs un avis juridique concluant que, dans certaines circonstances, les compagnies de tabac peuvent être coupables de négligence criminelle.

Puisque les compagnies ont le devoir de concevoir un produit non dangereux, de ne pas faire de déclaration négligente à propos de leurs produits et d'informer les consommateurs des risques du tabac pour la santé, et parce qu'elles n'ont pas satisfait à ces devoirs, on pourrait un jour les poursuivre pour avoir enfreint le droit criminel.

Il incombe aux procureurs généraux provinciaux de faire appliquer ce code. Ils devraient ordonner une enquête sur les pratiques des fabricants de tabac et ensuite, s'il y a

lieu, déposer des accusations et poursuivre les compagnies et leurs dirigeants. Outre la négligence criminelle, on pourrait aussi faire enquête sur des accusations de complot et de fraude.

Rapport annuel du gouvernement

La législation des paliers fédéral et provinciaux devrait exiger la production d'un rapport gouvernemental annuel sur le tabac. La charge de préparer ce rapport devrait être attribuée à un agent désigné comme le directeur des services de santé de la province, ou, pour le gouvernement fédéral, le directeur du Bureau de contrôle du tabac. Le rapport devrait recenser les taux de tabagisme, évaluer l'efficacité de la législation et des initiatives de l'État et recommander des améliorations. Aux États-Unis, les rapports annuels du chef des services de santé ont fourni des renseignements sur l'état des connaissances relatives au tabac et ont contribué à mobiliser le public et les politiciens en faveur de mesures législatives.

Interdiction des bonbons en forme de cigarette

Il faudrait interdire les bonbons en forme de cigarette et les autres produits imitant un produit du tabac. La Thaïlande et au moins un État australien ont adopté une telle interdiction. La Nouvelle-Écosse en a fait autant, mais la disposition n'a pas encore force de loi.

Une étude américaine a révélé que des achats fréquents de bonbons en forme de cigarette avaient un lien significatif avec l'usage expérimental du tabac^[326]. Ils donnent aux très jeunes enfants le sentiment qu'il est socialement acceptable de fumer. De la même façon, le caractère acceptable du tabac à chiquer est renforcé par des produits comme la gomme à bulles « Big League Chew ». Un enfant trop jeune pour fumer peut considérer un bonbon en forme de cigarette comme une façon amusante d'imiter un comportement d'adulte jugé désirable.

Aux États-Unis, les fabricants de tabac n'ont guère montré d'empressement à entreprendre des poursuites sérieuses pour infraction à la marque de commerce contre les compagnies qui vendent des bonbons en forme de cigarette dans des paquets imitant des marques de cigarette. On peut en déduire que les compagnies de tabac ne s'opposent pas vraiment à la vente de ces produits.

Il faut faciliter le boycottage des capitaux du tabac

Les directeurs aux placements des fonds de retraite et des fonds mutuels ont le devoir d'agir dans le meilleur intérêt de leurs clients en obtenant les plus hauts rendements possibles sur les placements. Même s'ils jugent moralement souhaitable d'éviter d'acheter des actions des compagnies de tabac, ils peuvent estimer qu'ils ne sont pas autorisés à prendre ce genre de décision pour un simple motif d'éthique. Il faudrait que ces directeurs puissent refuser

d'acheter des valeurs mobilières du tabac, tout comme certaines institutions favorables à la fin de l'apartheid ont donné à leurs cadres la faculté de boycotter les entreprises qui avaient des investissements en Afrique du Sud. Il faudrait modifier en conséquence la législation sur les placements.

La réussite d'un boycottage des capitaux du tabac isolerait les compagnies de tabac encore davantage et augmenterait l'appui du public en faveur d'une réglementation. Il existe déjà des organisations et des institutions qui ont spontanément décidé de ne pas investir dans les valeurs mobilières du tabac. Parmi elles on peut citer l'Université Harvard, l'Université Johns Hopkins et la City University de New York.

Un plan de recherche



Vous n'avez aucune preuve que la cigarette cause le cancer.
C'est nous qui les avons. [Fabricant de tabac]

Importance de la recherche

À bien des égards, on sait déjà très bien ce qu'il faut faire pour réduire la consommation du tabac. Il reste néanmoins de la recherche à faire, tant au Canada qu'ailleurs. La recherche peut contribuer à montrer aux décideurs politiques les mesures qu'ils devraient prendre dans leur propre pays, et faciliter l'élaboration de politiques et de programmes plus efficaces de réglementation du tabac. Il ne faut pas toutefois que la recherche ne soit qu'une excuse pour retarder les mesures concrètes.

Le genre de recherche dont un pays a le plus besoin dépend probablement du niveau d'avancement de sa stratégie de réglementation du tabac. Un pays moins développé qui commence tout juste à appliquer une stratégie peut ne pas disposer de données aussi élémentaires que la fréquence du tabagisme ou l'augmentation du nombre de cancers du poumon — le genre de recherche que faisaient les Canadiens au cours des années 60. Par contre, le Canada peut lancer des recherches dans des domaines encore inexploités pour faire progresser sa stratégie antitabac.

La recherche sur la santé

Il semble que chaque année la recherche dévoile d'autres « mauvaises nouvelles » sur le tabac. L'enrichissement constant des connaissances sur les conséquences du tabac pour la santé, sur la fumée de tabac ambiante et sur la dépendance envers la nicotine justifie de plus en plus que les décideurs prennent des mesures énergiques.

Les pays développés disposent déjà d'un nombre infini d'études sur la santé. Il est important de faire ces recherches dans les pays où l'épidémie de tabagisme n'est pas encore aussi grave. L'industrie du tabac prétend fréquemment que l'absence de preuves sur les conséquences du tabac dans les pays moins développés signifie qu'il n'existe pas de preuve que fumer nuit aux résidants locaux^[629]. Si fausses et si racistes que puissent être ces affirmations, des recherches sérieuses peuvent discréditer la position de l'industrie.

Dans de nombreux pays, il faut entreprendre une recherche épidémiologique fondamentale pour déterminer les risques que le tabac présente pour une population particulière. Dans certaines régions du monde, les risques de certaines maladies peuvent être plus élevés que dans les pays développés. Dans certaines régions de la Chine, les résidants ont un régime très riche en sel, ce qui veut dire qu'ils ont déjà un risque élevé de maladies cardiaques. La consommation du tabac peut aussi entraîner une interaction synergique et aggravante avec des situations endémiques préexistantes, comme l'insuffisance de poids des nouveau-nés attribuable à la nutrition déficiente de leur mère, le cancer de la vessie attribuable à la schistosomiase, ou le cancer occasionné par une exposition non contrôlée à des facteurs cancérigènes environnementaux^[458].

La recherche économique

L'industrie ne rate jamais une occasion de souligner les bienfaits du tabac pour l'économie. Il est donc important que les décideurs disposent des renseignements précieux que peut leur apporter la recherche sur les coûts que le tabac inflige à la société. Il est aussi important de savoir qu'une compagnie locale exporte des bénéfices sous forme de dividendes vers la compagnie mère à l'étranger. Des renseignements sur les bénéfices considérables de l'industrie peuvent contribuer à justifier des mesures pour les réduire. Dans la même veine, il peut être très important de démontrer à un pays pauvre en devises étrangères les conséquences fâcheuses des importations de tabac (quand elles constituent une proportion importante de leur marché) sur leur balance des paiements. Des considérations économiques de ce genre peuvent suffire à convaincre le gouvernement d'un tel pays de s'opposer énergiquement au tabac. Des données sur les sommes dépensées annuellement en tabac par les consommateurs, surtout dans les pays moins développés, peuvent démontrer à quel point l'argent est détourné des nécessités de la vie. Ce peut être un argument de plus en faveur de la réglementation du tabac.

La recherche sur l'environnement et l'agriculture

Malgré les notions que l'on commence à avoir sur les dommages que la culture et le séchage du tabac peuvent infliger à l'environnement, il reste beaucoup de recherches à faire à ce propos. Il faut en apprendre davantage sur l'étendue du déboisement et de l'appauvrissement des sols. Les recherches ont surtout porté sur l'Afrique, et on n'a guère de renseignements sur l'Asie, par exemple la Chine. À court terme, on pourrait peut-être réduire les dommages à l'environnement en concevant des granges de séchage plus économiques en combustible.

La recherche sur les cultures de substitution peut aider les agriculteurs à s'affranchir de la culture du tabac. L'analyse des problèmes de santé subis par la main-d'œuvre agricole, surtout dans les pays moins développés, pourrait apporter de nouvelles raisons de décourager la culture du tabac.

La recherche sur les marchés

Il faudrait mener régulièrement, si possible chaque année, des enquêtes sur la fréquence du tabagisme. Il faudrait subdiviser les sondages par groupes démographiques (par exemple, selon l'âge, le sexe, la région, la situation socio-économique, l'urbanisation et les sous-groupes ethniques). Ces subdivisions sont importantes pour faciliter l'observation des tendances dans les divers groupes. Les sondages aident à évaluer l'efficacité des interventions actuelles pour et contre le tabac et à concevoir de meilleures stratégies de réglementation.

Il faudrait aussi reprendre régulièrement de nouvelles recherches sur les comportements pour déterminer pourquoi les gens commencent à fumer, continuent à le faire ou essaient d'arrêter, et ce qui fait qu'ils y parviennent. Il faut bien comprendre la nature des produits consommés — par exemple, les cigarettes ou le tabac qu'on roule soi-même —, la préférence pour les divers teneurs en goudron et en nicotine, la préférence pour les cigarettes au menthol, etc. La croissance de la consommation dans certains secteurs du marché peut révéler des stratégies de l'industrie et faire ressortir le besoin de nouvelles interventions correctives. Le marché évolue constamment et ceux qui s'occupent des questions de tabac ont besoin de mises à jour régulières. Imperial Tobacco le sait fort bien et proclame que l'un de ses points les plus forts est « une connaissance approfondie des consommateurs » résultant d'une recherche étendue du marché ^[271, p. 11].

Il faut que les méthodes d'enquête tiennent compte de la culture locale. Dans les pays où la société ne tolère pas que les femmes fument, les enquêteurs devraient être des femmes qui ont reçu une formation spéciale. Dans les pays moins développés, il est possible qu'une enquête révèle que de nombreux professionnels de la santé fument, ce qui fait alors ressortir la nécessité d'un programme d'éducation propre à ce secteur. L'examen de l'évolution d'un marché après l'arrivée des multinationales de tabac peut justifier la décision d'autres pays d'empêcher ces compagnies d'envahir leur marché, et leur indiquer comment s'y prendre.

La recherche politique

Il faut accorder une grande importance à la recherche politique, c'est-à-dire à celle qui aide à élaborer et à appliquer des politiques efficaces de réglementation du tabac. On peut par exemple recenser les lois adoptées par d'autres gouvernements. On pourrait aussi préparer des modèles de loi que pourraient adopter les municipalités, les provinces, les États ou les pays selon le cas.

Les enquêtes sous forme de sondage d'opinion pourraient déterminer à quel point le public est favorable à l'adoption de diverses mesures de réglementation du tabac. Les politiciens sont très sensibles au poids de l'opinion publique. On pourrait préparer une liste des arguments de l'industrie du tabac et des réponses à leur donner pour faciliter le travail des personnes qui militent pour l'adoption de nouvelles mesures de réglementation.

Il est important de se tenir au courant des mesures de réglementation prises ailleurs, en épluchant, entre autres, les bulletins de nouvelles. Dans une « guerre de l'information », il est indispensable de rester à la page. Des études de cas expliquant la réussite ou l'échec de campagnes menées ailleurs peuvent servir de leçon pour éviter de répéter les mêmes erreurs.

Dans chacun des secteurs politiques, la recherche peut aider à déterminer le besoin d'une mesure proposée ou la meilleure façon d'appliquer une mesure. Il y a sans doute des centaines, sinon des milliers de sujets qu'il serait opportun d'étudier, mais la liste restreinte donnée ci-dessous illustre le genre de recherche que l'on peut entreprendre.

En ce qui concerne les taxes, par exemple, il serait utile de suivre les prix dans les diverses provinces, de mesurer l'effet de taxes plus élevées sur la consommation, de déterminer la mesure dans laquelle des taxes plus élevées incitent les consommateurs à délaissier la cigarette pour d'autres produits du tabac, et de mesurer si les taxes suivent l'inflation et les augmentations de revenu disponible. Il faudrait documenter toute hausse de la contrebande ainsi que les façons dont l'industrie contribue, directement ou indirectement, à l'existence du problème. Une bonne documentation sur les problèmes facilite l'élaboration de mesures correctives efficaces.

De nombreux sujets de recherches pourraient aussi fournir d'autres arguments en faveur de la restriction de la publicité sur le tabac. On pourrait, par exemple, étudier la portée de la publicité sur la perception du style de vie suggéré, la capacité des enfants à s'en souvenir, la façon dont elle amène les consommateurs à s'imaginer que les cigarettes légères sont moins nocives, et l'influence qu'elle exerce sur les nouvelles publiées dans les revues et les journaux. Il serait également utile de documenter les cas d'infraction aux restrictions volontaires sur la publicité, ainsi que les façons dont l'industrie exploite les échappatoires des lois en vigueur. Au sujet de l'emballage, des recherches plus étendues sur la valeur promotionnelle des paquets pourraient dégager des preuves utiles à produire lors des contestations judiciaires qui viendront inévitablement entraver l'application de l'emballage banalisé.

L'examen des commandites, des dons de charité et des contributions aux partis politiques permettrait de se tenir au courant des relations publiques et de l'activité publicitaire de l'industrie.

En ce qui concerne les restrictions à l'usage du tabac, il reste bien des détails à éclaircir. Quel pourcentage d'employés ont un lieu de travail non-fumeurs? À quel rythme progresse la tendance à restreindre l'usage du tabac sur les lieux de travail? Dans quelle mesure les politiques d'interdiction totale de fumer sur le lieu de travail amènent-elles les fumeurs à abandonner ou à réduire leur consommation quotidienne? Combien de restaurants ont spontanément interdit de fumer chez eux? Combien d'établissements de soins de santé sont non-fumeurs? Dans quelle mesure les conséquences de la fumée de tabac ambiante sont-elles plus graves chez les ménages dont les maisons sont mal ventilées? Quelle mesure peut-on prendre pour faciliter l'application de politiques d'interdiction de fumer? Quels effets les règlements municipaux interdisant de fumer dans tous les restaurants ont-ils sur les recettes de ces établissements?

À propos des lois interdisant la vente de tabac aux mineurs, la recherche pourrait examiner dans quelle mesure, si tel est le cas, les programmes d'éducation des détaillants ne suffisent pas, à eux seuls, à garantir l'observation des lois. Des enquêtes peuvent mesurer le taux d'observation dans une localité et faire la liste des détaillants qui ne se conforment pas à la loi. Il faudrait d'une façon générale vérifier la mesure dans laquelle les lois sont observées. La première démarche à faire pour veiller à ce qu'elles le soient est de reconnaître comment on les enfreint.

Quant à la conception des produits, la recherche pourrait mesurer les niveaux de substances toxiques présents dans les produits du tabac, analyser les ingrédients des produits nouveaux ou modifiés, estimer l'effet de l'interdiction du menthol ou d'autres parfums sur la consommation, trouver des moyens de déceler les filtres à ventilation trompeuse, et trouver des moyens de rendre délibérément moins agréable le goût des cigarettes.

En ce qui concerne les avis sanitaires, on pourrait chercher à savoir quels messages sont les plus efficaces, quelles photographies ou dessins accompagnant les avertissements auraient le plus d'effet. On pourrait mesurer la portée des messages actuels, suivre l'évolution de la connaissance des conséquences pour la santé chez les consommateurs et déterminer les messages non sanitaires les plus efficaces sur les paquets.

La recherche de produits de substitution à base de nicotine, comme la gomme et les timbres à la nicotine, pourrait aboutir à la création de produits améliorés qui remplaceraient mieux les cigarettes. Ces recherches pourraient être entreprises par les compagnies pharmaceutiques qui fabriquent déjà des succédanés de la nicotine.

Il faudrait que les chercheurs s'entendent avec ceux qui élaborent les politiques et ceux qui les préconisent pour établir l'ordre de priorité des recherches à effectuer. Cette coordination permettrait d'éviter de faire des recherches insuffisantes à propos des problèmes les plus importants, ou de faire des recherches répétitives ou de peu de valeur.

Recherche sur les programmes

On devrait faire de la recherche sur la conception de programmes efficaces. Quels genres de messages à caractère scolaire donnent les meilleurs résultats auprès des garçons et des filles des divers groupes d'âge? Comment les médecins obtiennent-ils les meilleurs résultats quand ils conseillent leurs clients au sujet du tabagisme? Quels genres de publicité antitabac ont le plus d'effet? Quel est le degré d'efficacité des divers programmes d'information et d'encouragement à cesser de fumer? Quelles sont les initiatives réalisées ailleurs que l'on pourrait imiter localement?

L'activité de l'industrie du tabac

Il est essentiel de suivre de près les activités de l'industrie du tabac et de ses alliés. Il n'est pas possible de contrer les initiatives de l'industrie si l'on ne sait pas ce qu'elle mijote.

Quand l'industrie publie des études qu'elle a commanditées, une analyse minutieuse peut déceler des erreurs d'hypothèses, de méthodes, de conclusions, etc. Il est fréquent de trouver des défauts dans les rapports de recherche publiés par l'industrie. Une réplique sérieuse peut effectivement contrecarrer les résultats positifs que l'industrie en attend.

Les documents des sociétés sont souvent les meilleures sources d'information sur l'activité de l'industrie. Quand ces documents sont disponibles, il faut se les procurer et les rendre accessibles; ils constituent des sources de référence commodes.

Le financement de la recherche

La façon la moins coûteuse de faire de la recherche est d'exiger que les fabricants de tabac publient les résultats de leur recherche interne. Une autre initiative peu coûteuse consisterait à colliger les recherches déjà effectuées. Il est possible que l'on trouve dans les études déjà publiées des réponses qui dispensent de faire d'autres recherches sur certains sujets.

Une façon de financer la recherche consisterait à réserver à cette fin les recettes fiscales provenant des taxes sur les produits du tabac ou sur les bénéfices de l'industrie. C'est de cette façon qu'ont été financés de nombreux travaux de recherche en Californie et au Massachusetts.

Il est fortement recommandé de persuader l'Institut national du cancer du Canada, la Fondation des maladies du cœur et, dans une moindre mesure, des organisations similaires, d'affecter des fonds à la recherche politique. Les grandes organisations caritatives de promotion de la santé dépensent déjà des sommes considérables en recherches, mais ne consacrent à peu près rien aux études portant sur la réglementation du tabac.

La diffusion des résultats de la recherche

Quand une recherche est terminée, il est important que ses résultats soient diffusés et mis à la portée de tous ceux qui œuvrent dans le domaine de la réglementation du tabac. C'est ce que fait, par exemple, l'Unité de recherche sur le tabac de l'Ontario en créant un réseau de chercheurs, en organisant une conférence annuelle et en publiant des documents de travail ainsi qu'un mensuel, *Current Abstracts on Tobacco*. L'unité est dirigée par Roberta Ferrence, de l'Addiction Research Foundation.

Un centre de documentation comme le Centre national de documentation sur le tabac et la santé du Canada peut regrouper en un seul lieu tout ce qui s'écrit et se dit sur le sujet. Il conviendrait de traduire les documents les plus importants, ou tout au moins leur résumé, dans les langues susceptibles d'en faciliter la consultation dans d'autres régions du monde. On peut utiliser Internet pour faire connaître l'existence de nouvelles études.

Finalement, il faudrait porter les recherches récentes à l'attention des médias. Répétons que la publicité par les médias peut être, en soi, un instrument important d'éducation du public.

